

Langues officielles

d'attitude. Je suis déçu que le débat se poursuive à ce niveau parce qu'il existe un problème au Canada au sein de la Fonction publique et à propos de la loi sur les langues officielles. J'espère que cette résolution constituera dans une faible mesure un geste positif qui permette de palier les déficiences de la politique. Si le gouvernement libéral avait suivi les conseils de mon parti quand la loi sur les langues officielles a d'abord été soumise à la Chambre, et avait consulté la Fonction publique, nous n'aurions peut-être pas à étudier cette résolution en ce moment. J'espère qu'elle va résoudre quelques-uns des problèmes.

Je représente une circonscription dont 6 p. 100 de la population sont d'ascendance française, c'est-à-dire par rapport au 40 p. 100 de l'ensemble du Canada. Au cours du présent débat, il ne faut pas perdre de vue les réalités de l'histoire du Canada et la réalité de la situation telle qu'elle se présente en ce moment. A ceux qui veulent un Canada unilingue ou un Québec uniquement français, je dis qu'ils commettent une grave erreur vis-à-vis de la réalité de notre époque.

Comme nous l'avons appris dans l'histoire du Canada, il y a eu deux races fondatrices. Depuis la conquête de 1760, on sait que les gouverneurs anglais ont maintes fois essayé d'assimiler les Canadiens français pour en faire des sujets britanniques d'expression anglaise. Ils ont échoué. Ils ont échoué avec la proclamation de 1763. Ils ont échoué avec l'Acte de l'Union en 1840. De la lecture de l'histoire du Canada, on peut tirer une conclusion bien nette: il y a au cœur des Canadiens français un désir profond de conserver leur culture et leur identité. Cela s'appelle «le fait français». C'est une leçon dont nous devons tous tenir compte.

Je parle du temps présent. Aujourd'hui on compte six millions de Canadiens francophones qui ne parlent pas du tout l'anglais pour la plupart. Je refuse d'entrer dans un débat sur la majorité contre la minorité. Il reste que les Canadiens français se trouvent en majorité dans la province de Québec et qu'ils ont, par conséquent, des droits. Parce qu'ils font partie de notre Confédération, de notre pays, ils ont des droits à l'extérieur de cette province tout comme les Canadiens anglophones en ont à l'intérieur du Québec.

En débattant cette motion nous devons établir une distinction entre bilinguisme et biculturalisme et la loi sur les langues officielles. Cette loi à laquelle se reporte la motion ne représente qu'un des instruments qui serviront à établir le bilinguisme au pays. La loi sur les langues officielles prévoit l'égalité linguistique au sein de la Fonction publique. Le bilinguisme a une portée beaucoup plus vaste. Il vise à permettre aux Canadiens de l'une ou l'autre origine linguistique de se sentir à l'aise au pays et de pouvoir vraiment dire: «Je suis Canadien», non seulement dans la province de Québec ou dans les provinces anglophones. Afin qu'ils puissent se sentir chez eux partout au Canada, il y a lieu pour nous de prendre des dispositions que ne prévoit pas la loi sur les langues officielles. Si les Canadiens de l'un ou l'autre groupe linguistique doivent se sentir chez eux au Canada, le gouvernement devra faire en sorte de leur assurer un service dans les deux langues, non seulement dans ses bureaux mais dans les modes de transports qu'il contrôle.

Nous parlons de bilinguisme dans l'espoir de réaliser de grandes choses au pays, mais il suffit d'examiner la situation dans nos écoles pour y constater une tendance rétrograde, une baisse dans l'enseignement du français dans les écoles de langue anglaise. En 1971, 55 p. 100 des élèves anglophones au pays apprenaient le français. Aujourd'hui,

en 1973, le chiffre est tombé à 47 p. 100 et semble vouloir diminuer. Devant ces résultats, je me demande ce que l'avenir réserve au Canada et quelles chances auront nos jeunes de se familiariser avec les deux langues.

Je m'inquiète également de l'état d'esprit actuel, eu égard à la question du bilinguisme, notamment à la loi sur les langues officielles et à la façon dont le gouvernement a tenté de l'appliquer. En janvier, j'ai envoyé un questionnaire à mes électeurs. J'y avais inclus la question suivante sur le bilinguisme: «A votre avis, la politique du gouvernement fédéral sur le bilinguisme est-elle (a) essentielle à l'unité canadienne? (b) Fait-elle plus de tort que de bien?» Sur la question de savoir si le bilinguisme appliqué par le gouvernement était essentiel à l'unité canadienne, 30 p. 100 des gens ont répondu oui et 32 p. 100, non, soit à peu près l'égalité. Sur l'autre question, savoir si la politique actuelle du gouvernement sur le bilinguisme faisait plus de tort que de bien, 55 p. 100 ont répondu oui et 10 p. 100, non. L'addition des chiffres ne donne pas un total de 100, parce que bon nombre d'électeurs n'ont répondu qu'à une partie de la question.

Certes, une inquiétude semble régner chez les anglophones au sujet des résultats de la politique actuelle. A en juger par les réponses reçues et les remarques entendues, un malentendu semble exister chez bon nombre d'entre eux au sujet du bilinguisme et de la loi sur les langues officielles. La faute en revient au gouvernement qui n'a pas su expliquer la nécessité de cette formule de façon à convaincre les anglophones.

Nous constatons actuellement un mouvement de ressac chez les anglophones et du scepticisme chez les francophones, quant à la valeur de la mesure en soi. Je me demande pourquoi cette attitude défavorable chez bon nombre de Canadiens de langue anglaise est attribuable à l'application de la loi sur les langues officielles. Cette loi a trait au bilinguisme institutionnalisé. Son application est restreinte là où elle s'impose. Chaque ministère fédéral doit disposer de suffisamment d'employés et de documentation pour desservir le public dans les deux langues officielles.

Nous entendons des Canadiens anglais invoquer plusieurs motifs pour lesquels ils s'opposent à ce bill. Je crois que plusieurs sont sans fondements. Plusieurs prétendent qu'il en coûte cher aux contribuables. Et l'on brandit le chiffre de 54 millions de dollars. J'ignore si ce chiffre est exact. Des fonctionnaires anglophones affirment ne pas avoir été promus parce qu'ils n'étaient pas bilingues. Pareille assertion passe de bouche en bouche et devient un cliché. Ce qui a peut-être été un incident est généralisé hors de toutes proportions. Quels sont les faits? Nous entendons parler de ce qu'il en coûtera aux contribuables. Eh bien, monsieur l'Orateur, je pose la question suivante: Quel est le prix de l'unité canadienne? Depuis des années, le gouvernement nous donne maints exemples de dépenses faites mal à propos. Je ne me propose pas de toutes les classer par catégories. Je ne ferai que mentionner le cas du *Bonaventure*. Non seulement il faut être myope pour avoir la mesquinerie de soutenir qu'il en coûte beaucoup au gouvernement de fournir des services dans les deux langues officielles, mais c'est aussi une attitude trompeuse et indigne que de présenter des arguments semblables dans ce contexte.

● (1710)

Que dire de ceux qui affirment que l'on est injuste envers les fonctionnaires qui ne parlent qu'une seule langue? Au Canada anglais, nous avons souvent l'impression que la discrimination se fait au détriment des Cana-